

**PRE REQUIS / CONDITIONS D'ADMISSION/VOIE D'ACCES**

**Peuvent être admis les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.**

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

1° Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme ;

2° Les candidats relevant de la formation professionnelle continue tel que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis, doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation.

Le suivi de la scolarité requiert également le règlement de la contribution vie étudiante et campus conformément à l'article L.841-5 du code de l'éducation.

Pour les candidats visés au 1° : l'inscription s'effectue via la plateforme Parcoursup, où le nombre total de vœux d'inscription est limité à 5 par candidat.

Pour les candidats visés au 2° : le nombre de places ouvert est fixé au minimum 25% du nombre total d'étudiants soit 35 places sur un effectif de 116.

La sélection s'effectue au regard d'un dossier téléchargeable sur le site [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com) d'une épreuve écrite (une épreuve de rédaction), une épreuve de calculs simples et d'un entretien portant sur l'expérience professionnelle à l'appui d'un dossier remis par le candidat.

Les aides-soignants (AS) disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection, qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue (FPC), retenus par leur employeur, financés, peuvent, à la suite d'un parcours spécifique de formation de trois mois validé (12 semaines), intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier.

Une notice explicative est disponible sur le site [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com) pour clarifier les attendus, conditions et accompagnement.

**OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Obtenir le diplôme d'Etat d'Infirmier

**OBJECTIFS OPERATIONNELS Référentiel de compétences**

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

**DUREE**

**4200 heures réparties sur 6 semestres de 20 semaines chacun soit 120 semaines (sur la base de 35h)**

2100 heures de formation théorique soit 60 semaines

2100 heures de formation clinique soit 60 semaines

**DELAI D'ACCES / DATE DE RENTREE**

La formation débute chaque année la première semaine de septembre

**METHODES ET MOYENS MOBILISES****Modalité(s) pédagogique(s)**

Présentiel et/ou distanciel lorsque la situation sanitaire l'impose

**Moyens matériels :**

Salles équipées multimédia et salle équipée en système en visio conférence avec 15 salles virtuelles  
Plateau de formation clinique et technique : salles de travaux pratiques, salles de travaux dirigés, salle équipée en simulation en santé.

## Moyens humains

1 Directrice et 2 adjointes

12 Formateurs : cadres de santé infirmier

1 Documentaliste

2 Secrétaires pédagogiques et administratives

Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, universitaires, infirmiers, partenaires structures sanitaires et médico-sociales).

## Méthodes pédagogiques

Cours magistraux, travaux dirigés, simulation en santé, simulation procédurale, accompagnement et suivis pédagogiques individualisés, ateliers d'ergonomie, réalité virtuelle, serious game, cas cliniques numériques.

## ACCESSIBILITE – ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, l'IFPS est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Le cas échéant, l'IFPS mobilisera des compétences externes (Centre de ressource formation handicap Nouvelle Aquitaine CRFH) pour la recherche de solutions.

## COÛTS DE LA SÉLECTION – VOIE D'ACCÈS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

**Droits d'inscription : 170 € Nets de taxes**

Ces frais sont à acquitter à la confirmation de l'inscription

## COUT DE LA FORMATION

**FORMATION INITIALE** : Financement est assuré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

**FORMATION PROFESSIONNELLE** : Frais de formation : 7250 € Nets de taxes.

Possibilité de prise en charge employeur ou OPCO ou autres (transitions pro, pôle emploi, autres)

## MODALITES D'ÉVALUATION

Contrôle continu, épreuves écrites (Question Choix Multiple, Question Réponse, Ouverte Courte), études de situation, pratiques simulées, évaluation des compétences en stage.

Certification de la formation : diplôme d'Etat Infirmier délivré par la DREETS à l'issue du jury de délibération sous réserve d'avoir acquis les 180 ECTS.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Validité des composantes acquises** : Les unités d'enseignements sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles. Art 22 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié.

**Nombre de stagiaires formés** : Arrêté N° 2015-0406 /DFPA du 31 mars 2015 portant renouvellement d'autorisation des Instituts (ide) :76 places.

**Taux de réussite** : 90% pour la promotion sortante de 2022, taux d'insertion de 100% (75% dans le secteur public, 21 % dans le secteur privé, 4 % en intérim) à trois mois de la diplomation. [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)

**Équivalence** : A l'issue de la 1<sup>ère</sup> année et sous réserve d'être admis en 2<sup>ème</sup> année en ayant obtenu 48/60 ECTS dont les 15 crédits liés au stage ainsi que les crédits liés aux UE suivantes ( UE 2.10 , 4.1 , 4.3 , 5.1 ) l'étudiant obtient l'équivalence du Diplôme d'Etat Aide-Soignant (DEAS) conformément à l'art 25 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif conduisant à la formation au DEAS. L'obtention du DEAS est à finaliser auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi et du travail et des Solidarités de Bordeaux (DREETS).

**Passerelle** : Parcours universitaire en master.

**Suite de Parcours** : Universitaire : Master ou professionnel : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'État, Infirmier de Puériculture Diplômé d'État, Infirmier en Pratiques Avancées, Cadre de santé.

**Débouchés** : exercice en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social.

**Formation possible en apprentissage** : <https://cfafhpnouvelleaquitaine.fr>

## CONTACT

**Pour toute demande d'inscription ou d'informations administrative, pédagogique et handicap contacter le secrétariat :**

Accueil téléphonique : 05.53.77.78.00 du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Site Internet : <http://www.ifps-agen.com/>

Adresse postale : Centre Hospitalier Agen-Nérac, IFPS, Route de Villeneuve, 47913 AGEN Cedex 09

## ACCÈS A L'IFPS

**43 rue Corps Francs Pommiès, 47000, AGEN**

**Accès par la route** : Latitude : 44.2 – Longitude : 0.63333

**Accès par le bus** : Ligne 1 – Station Pompeyrie  
Ligne 9 – Station Pompeyrie

